

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Votants
	19	16	19

Le conseil municipal de la commune d'AVEIZIEUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire publique (limitée à 10 personnes et sans retransmission des débats en direct) le mardi 15 décembre 2020 à 20 heures 15 minutes, salle Polyvalente 48 rue des Passementiers sous la présidence de M. Sylvain DARDOULLIER - maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 décembre 2020.

Date d'affichage de l'ordre du jour : 09 décembre 2020.

Présents :

M. Sylvain DARDOULLIER – maire,
Mme Carole ANGLARD, Mme Sandrine THEVENON – adjoints au maire,
M. Jacky SOULAS, Mme Irène MOUNIER, Mme Maryse BARRIER, M. Jean-François SARAZIN, Mme Odette CHARRETIER, M. Pierre-Jean CESARI,
M. André CHOINKOWSKI, Mme Aïcha GUARINOS, M. Lionel CROZIER,
Mme Christel COMTE, M. Maxime BRUN, Mme Lolita REYMOND,
M. Amaury MOULARD - conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Jean-Marc CHOMAT, Mme Thérèse NEEL, M. Jean-Pierre BREBIS.

Procurations de vote : M. Jean-Marc CHOMAT à Mme Carole ANGLARD, Mme Thérèse NEEL à Mme Irène MOUNIER, M. Jean-Pierre BREBIS à Mme Sandrine THEVENON.

Secrétaire élu pour la durée de la séance : M. Amaury MOULARD.

En début de séance, Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que deux points supplémentaires (17 et 18) ont été ajoutés à l'ordre du jour (mails des 11/12/2020 et 15/12/2020).

1. Approbation du compte rendu de la séance du 5/11/2020

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le maire dans le cadre de sa délégation

Décision n° 2020-018 : Monsieur le maire décide de passer commande à VEOLIA 4 place d'Armes CS 30032 42406 SAINT CHAMOND CEDEX, pour l'autosurveillance de la station épuration du Verjollat. Le coût total de la prestation s'élève à 6 218.80 € HT soit 7 462.56 € TTC.

Décision n° 2020-019 : Monsieur le maire décide de passer commande à BUREAU REALITES 34 rue Georges Plasse 42300 ROANNE, pour la mission d'études et d'accompagnement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (avenant n° 2). Le coût de la prestation s'élève à 5 695.00 € HT soit 6 834.00 € TTC.

Décision n° 2020-020 : Monsieur le maire décide de passer commande à TEST INGENIERIE Agence Rhône-Alpes 56 route de la Vallée 69380 CHESSY LES MINES, pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable des secteurs Le Verjollat, La Croix Rouge et Le Berne (avenant n° 1). Le coût de la prestation s'élève à 5 827.99 € HT soit 6 993.59 € TTC.

Décision n° 2020-021 : Monsieur le maire décide de passer commande à SUEZ ORGANIQUE 8 rue du colonel Riez 42700 FIRMINY, pour le transport des boues liquides de la station d'épuration du Verjollat vers le site SITEPUR à MONTBRISON. Le coût estimatif de la prestation annuelle s'élève à 31 356.00 € HT soit 37 627.20 € TTC.

Décision n° 2020-022 : Monsieur le maire décide de passer commande à ELECTREAU 3553 route de Chamont ZA Les Balmes Dauphinoises 38890 ST CHEF, pour le remplacement des canalisations de refoulement de la pompe de relevage de la station d'épuration du Verjollat. Le coût de la prestation s'élève à 3 048.00 € HT soit 3 657.60 € TTC.

Décision n° 2020-023 : Monsieur le maire décide de passer commande à EPTEAU 115 rue Grange Peyraud 01360 LOYETTES, pour l'établissement d'une carte des contraintes pour la localisation de la future station d'épuration. Le coût de la prestation s'élève à 1 200.00 € HT soit 1 440.00 € TTC.

3. Admission créances 2020 en non-valeur

Madame Sandrine THEVENON explique que le comptable public de la Trésorerie de Saint-Galmier, a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur, d'un montant total de 47.15 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables présentées.

4. Décisions modificatives

Madame Sandrine THEVENON présente les projets de décisions modificatives suivantes :

Budget Commune :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60611 : Eau & assainissement		50.00 €
D 60632 : F. de petit équipement		1 500.00 €
D 61521 : Entretien de terrains	8 360.00 €	
D 61551 : Entretien matériel roulant		1 300.00 €
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers		1 000.00 €
D 6231 : Annonces et insertions		700.00 €
D 6261 : Frais d'affranchissement		10.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	8 360.00 €	4 560.00 €
D 6336 : Cotisation CNG.CG de la FPT	600.00 €	
D 6411 : Personnel titulaire	5 000.00 €	
D 6413 : Personnel non titulaire		5 800.00 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF	3 000.00 €	
D 6454 : Cotisations ASSEDIC		200.00 €
D 64731 : Alloc.chôm.versées directem.		2 600.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel	8 600.00 €	8 600.00 €
D 21568-20193 : Enveloppe cantonale 2019		4 300.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		4 300.00 €
D 2315-20165 : Réhabilit ERA et salle Jacquard	4 300.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 300.00 €	
D 6533 : Cotisations retraite élus	100.00 €	
D 65372 : Cotisation alloc. fin mandat		50.00 €
D 6541 : Créances admises en non-valeur		50.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	100.00 €	100.00 €
D 6711 : Intérêts moratoires.pénalités		3 800.00 €
D 6718 : Autres charges exceptionne.		900.00 €
D 6745 : Subv. aux pers. droit privé	900.00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	900.00 €	4 700.00 €

Les décisions modificatives du budget COMMUNE sont votées à l'unanimité.

Budget Assainissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 : Fourn. non stockables (eau, én..)		1 500.00 €
D 622 : Rem. d'intermédiaires et honor..	1 500.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 500.00 €	1 500.00 €

Les décisions modificatives du budget ASSAINISSEMENT sont votées à l'unanimité.

5. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2021

Après avoir écouté les explications de Madame Sandrine THEVENON concernant la prise en charge des dépenses d'investissement jusqu'au vote des budgets primitifs 2021 Commune, Eau et Assainissement, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

6. Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Madame Carole ANGLARD rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant. Le conseil municipal est également compétent pour décider la suppression éventuelle d'un emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet et la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet avec effet au 1^{er} janvier 2021.

7. Convention d'adhésion au service optionnel Pôle Santé au Travail du Centre de Gestion de la Loire

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la convention d'adhésion au Pôle Santé au Travail en cours arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Etant donné que le service effectué a donné entière satisfaction, Monsieur le maire propose de reconduire cette convention, et ceci du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer la nouvelle convention.

8. Convention fourrière animale pour l'année 2021

Monsieur le maire informe l'assemblée que la convention passée avec le Domaine des Mûriers situé à Saint-Etienne-le-Molard arrive à échéance le 31 décembre 2020. Il propose de la renouveler.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de fourrière animale 2021 avec le Domaine des Mûriers ;
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention ;
- Décide que les frais de capture de l'animal en divagation (20 € de l'heure), de prise en charge de l'animal (15 €) et de transport (0.70 € le km) à la charge de la commune seront répercutés au propriétaire de l'animal s'il peut être identifié (émission d'un titre de recettes).

9. Demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe cantonale d'aides de solidarité 2021

Monsieur le maire présente à l'assemblée les six projets suivants :

- Pose d'une alarme au local technique Route des Granges,

- Réfection du mur arrière et du muret avant du monument aux morts,
- Démoussage de la toiture de l'école publique Jules Verne,
- Travaux de toiture de la chaufferie de l'église,
- Travaux de mise en conformité du coffret de sécurité des cloches de l'église,
- Recharge des points de frappe par soudure sur une cloche de l'église.

Le montant prévisionnel total des travaux est estimé à 25 325.36 € HT.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition de travaux et autorise Monsieur le maire ou son représentant à demander une subvention la plus conséquente possible auprès du Département de la Loire.

10. Demandes de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe Voirie 2020 (Modification) et au titre de l'enveloppe Voirie 2021

➤ Programme Voirie 2020 – modification : Au vu des derniers devis reçus, Monsieur le maire propose à l'assemblée de modifier le contenu du programme Voirie 2020 : supprimer les travaux de réfection prévus sur la Voie Communale n° 2 « Route de la Gimond » pour un montant de 61 904.81 € HT et le remplacer par les travaux d'aménagement de la Voie Communale n° 4 « Route du Verjollat », pour un montant de travaux estimé à 32 882.50 € HT. Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette modification.

En ce qui concerne le programme Voirie 2021, Monsieur le maire présente différents devis. Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'estimation relative aux investissements et travaux à présenter au Département de la Loire pour la demande de subvention suivante :

➤ Programme Voirie 2021 : travaux d'aménagement de la Voie Communale n° 19 "Impasse du Vernay" et de la Voie Communale n° 18 « Chemin du moulin du pont », pour un montant total de travaux estimé à 35 212.62 € HT.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents.

11. Emprunt budget Eau auprès de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations)

Monsieur Jacky SOULAS rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de contracter un emprunt pour financer les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable des secteurs Le Verjollat, La Croix Rouge et Le Berne.

Le coût estimatif total du programme d'investissement s'élève à 467 000 € HT.

Monsieur Jacky SOULAS précise qu'il a consulté plusieurs établissements bancaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la contraction d'un prêt total de 350 000 € sur 25 ans auprès de la Banque des Territoires, se déclinant ainsi :
 - Prêt de 117 000 € au taux d'intérêt variable indexé sur le taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.6 % selon le barème en vigueur. Les frais de dossier s'élèvent à 0.06 % du montant du prêt,
 - Prêt de 233 000 € au taux d'intérêt fixe de 0.63 % selon le barème en vigueur.. Les frais de dossier s'élèvent à 0.06 % du montant du prêt.
- ✓ Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet emprunt ;
- ✓ Dit que le montant de l'emprunt sera prévu au budget primitif eau 2021.

12. Désignation référent(s) « COVID-19 »

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer Madame Odette CHARRETIER, conseillère municipale, comme référente « COVID-19 ». La décision sera transmise au Centre de Gestion de la Loire.

13. Désignation référent(s) « Ambroisie »

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Jean-François SARAZIN, conseiller municipal délégué, comme référent « Ambroisie ». La décision sera transmise à l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes.

14. Convention avec le Département de la Loire concernant les missions d'assistance technique

Monsieur le maire fait part à l'assemblée du courrier relatif à la nouvelle offre d'assistance technique proposée par le Département de la Loire ainsi que les modèles de conventions spécifiques à chaque domaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de passer une convention d'assistance technique, uniquement dans le domaine de l'assainissement. Le tarif par habitant est de 0.65 € et donne tout pouvoir à Monsieur le maire ou à son représentant en ce qui concerne ce dossier.

15. Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 16/11/2020

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Commission d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 16 novembre 2020 et a validé la modification des attributions de compensation 2021 afin de prendre en compte la participation des communes aux aides COVID-19 « petites entreprises » de l'année 2020.

Les conseils municipaux membres de la Communauté de Communes de Forez Est doivent délibérer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de la CLECT en date du 16 novembre dernier et donne tout pouvoir à Monsieur le maire ou à son représentant en ce qui concerne ce dossier.

16. Motion pour une gestion permettant l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne, dans sa partie Loire-amont

Après lecture du document reçu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- * Approuve l'ensemble du contenu de la motion ;
- * S'associe solidairement à la démarche.

17. Prise de position et de choix pour s'engager à travailler avec une entreprise sur l'ilot boulangerie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre une délibération de principe : la commune d'Aveizieux décide de travailler avec COGECOOP sur le projet « Ilot boulangerie ».

18. Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable Secteurs Bourg et hameaux Le Verjollat, La Croix Rouge et Le Berne : choix de l'entreprise

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'après consultation des entreprises, c'est l'offre variante du Groupement SOGEA / TP LACASSAGNE qui a été retenue pour réaliser les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable des Secteurs Bourg et hameaux Le Verjollat, La Croix Rouge et Le Berne.

Le coût prévisionnel de cette prestation s'élève à 294 972.50 € HT.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix du Groupement SOGEA / TP LACASSAGNE (offre variante), autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces afférentes et dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget Eau 2020.

19. Questions diverses

* Monsieur le maire explique à l'assemblée que suite à un contre ordre de la communauté de Communes de Forez Est en date du 17/11/2020, la délibération concernant le transfert de la compétence PLUI n'a pas été transmise à la sous-préfecture de Montbrison. Le conseil municipal devra à nouveau délibérer en 2021.

* Madame Carole ANGLARD informe l'assemblée que les locaux à usage sportif sont à nouveau accessibles aux associations sportives pour les activités encadrées des personnes mineures à l'exception des sports de contact.

* Monsieur le maire informe l'assemblée de l'appel à candidatures pour le réseau d'ambassadeurs du tri lancé par la Communauté de Communes de Forez Est.

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie et expédition conformes
A Aveizieux, le 18/12/2020
Sylvain DARDOULLIER, maire,

